



FICHE SYNTHÈSE DE FORMATION EN LIGNE

TITRE DE LA SESSION	<i>Formation à distance</i> Arhythmies cardiaques : approche essentielle pour une pratique clinique de qualité	Code Brio : 0728
CLIENTÈLE VISÉE	Infirmiers(ères) ayant obtenu un poste à temps complet ou partiel dans les unités de soins critiques, de cardiologie, de cardiologie pédiatrique et de l'équipe volante spécialisée; inhalothérapeutes.	
OBJECTIF GÉNÉRAL	- Développer les connaissances sur les diverses formes d'arythmies cardiaques - Apprendre à les analyser et à les interpréter à l'aide de tracés électrocardiographiques	
EXIGENCES INFORMATIQUES	Seulement le navigateur Microsoft Chrome est requis. Des précisions seront acheminées par l'Université Laval aux personnes inscrites. <i>N.B. Aucun support technologique ne sera offert par le CHU de Québec – Université Laval.</i>	
DURÉE	15 semaines (45 heures)	
DATE, HEURE ET ENDROIT	3 sessions par année scolaire : hiver, printemps et automne <i>(15 semaines / environ 7 heures de travail par semaine)</i>	
FORMATEUR(S)	Université Laval, Faculté des Sciences Infirmières	
MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT	- Un module demandant 7h de travail à réaliser par semaine - Trois classes virtuelles animées par l'enseignant et enregistrées pour l'écoute en différé - Tutoriels avec exercices interactifs, capsules narrées, vidéos, analyse de tracés variés, fiches résumées, témoignages vidéo, quiz - Forum de discussion pour questions d'intérêt général/courrier électronique pour les questions plus personnelles	
TYPE(S) D'ÉVALUATION	Des questionnaires en ligne et deux examens à distance : mi-session et final	
U.E.C.	Non ☐	Oui ☒ 10,5 U.E.C (U. Laval)
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Fournir une adresse courriel à votre gestionnaire, pour votre inscription dans SAGE Formation Pour toute information : formation.drhcj@chudequebec.ca <i>Une confirmation sera acheminée par courriel aux participants retenus.</i>	
INFORMATION(S) COMPLÉMENTAIRE(S)	Ce cours pourrait être contributif au baccalauréat en Sc. infirmières selon certaines conditions et les heures seront considérées comme des heures de formation accréditées pour l'OIIQ.	
CODE(S) DE PAIE	Seuls les frais pédagogiques sont assumés via les sommes prévues par les budgets de formation en cours d'emploi, <u>sans aucune rémunération.</u>	